

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014

Délibération N°2014 / 47

Semaine napoléonienne du 10 au 14 juin 2014

Monsieur le Maire expose à l'assemblée

Dans le cadre de la valorisation de l'image de Napoléon et de la promotion de son patrimoine napoléonien, la Ville d'Ajaccio organise la troisième édition de la semaine napoléonienne **du 10 au 14 juin 2014**.

La semaine napoléonienne, initiée en juin 2012 par la ville d'Ajaccio, tend à perpétuer la mémoire de Napoléon en promouvant la richesse de son héritage. Elle a pour but la valorisation de l'image de Napoléon et la promotion du patrimoine napoléonien de la ville d'Ajaccio. Elle s'inscrit dans la mise en valeur du territoire inhérente au Label Ville d'Art et d'Histoire que la ville a obtenu en novembre 2012.

A ces fins, la ville d'Ajaccio met en place des actions qui permettent d'apporter une plus-value à l'attrait du territoire. Ainsi, dans les lieux emblématiques de la ville sont organisés : des expositions, des conférences, des débats, des visites guidées thématiques du patrimoine urbain et péri-urbain ayant appartenu aux Bonaparte, des représentations théâtrales mettant en scène les membres de cette illustre famille, des films napoléoniens, des animations proposées par les associations napoléoniennes (reconstitution, danses d'Empire, animations musicales), des ateliers de cuisine des fleurs, un marché napoléonien. Un travail en collaboration avec le service jeunesse a été proposé pendant l'année scolaire par le biais d'ateliers d'art plastiques sur le thème napoléonien. Les travaux des enfants seront présentés pendant la semaine napoléonienne. Un cahier de recettes de plats cuisinés sous l'Empire (et encore aujourd'hui) est aussi mis à la disposition des restaurants qui souhaitent s'associer à la manifestation.

Ces diverses manifestations sont mises en place afin de permettre aux Ajacciens et aux visiteurs de s'approprier la thématique napoléonienne et de découvrir ou redécouvrir la richesse du patrimoine napoléonien de la Cité impériale. Elles tendent aussi à encourager la fréquentation des lieux emblématiques par le plus grand nombre ainsi qu'à valoriser et pérenniser l'offre touristique locale tout au long de l'année.

Les crédits correspondants (cf. annexe) au coût de réalisation de cette manifestation seront inscrits au BP 2014. Chapitre 11. Fonction 6232 Article 90.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'approuver l'organisation de la Semaine Napoléonienne par la Ville d'Ajaccio en juin prochain

D'autoriser le Maire à signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur CASASOPRANA, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.

Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- L'intérêt pour la Ville d'Ajaccio d'organiser une Semaine Napoléonienne en juin 2014
- l'avis de la Commission Municipale compétente du 21 février 2014,

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'organisation de la 3^{ème} édition de la Semaine Napoléonienne par la Ville d'Ajaccio en juin prochain.

AUTORISE M. LE MAIRE

A signer tous documents (convention, bons de commande...) relatifs à ce projet.

DIT

Que les crédits correspondants à cette manifestation seront inscrits au BP 2014 Chapitre 11.
Fonction 6232 Article 90.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs et d'un affichage en mairie.

.....
Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Simon Renucci
Dr Simon Renucci

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014